

AVIS DE SÉCURITÉ
DISTRIBUTION
PERCHE À CROCHET DE SÉCURITÉ A. B. CHANCE

S.V.P. diffuser à tout le personnel du réseau aérien de Distribution

Contexte:

Cet avis fait suite au dépôt d'une condition dangereuse au territoire Ile de Montréal

Mise en situation :

Lors de l'enlèvement de MALT le crochet de la perche s'est séparé de la tige de fibre et est resté suspendu à la pince de mise à la terre.

Cette perche a été fabriquée avant 1991 et la tige de fibre qui fait le lien au crochet de bronze était entrée directement dans le crochet et était rivetée à celle-ci. Depuis 1991, les perches à crochet de sécurité sont munies d'un manchon de métal au bout de la tige et fixées au crochet.

Population concernée:

monteurs, jointeurs, dépanneurs

Cet avis est complémentaire à l'avis # 99-13

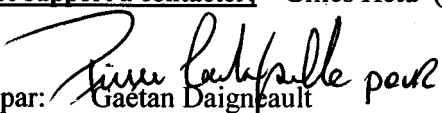
Les actions suivantes doivent être faites préalablement aux étapes définies dans l'Avis de sécurité # 99-13.

Les perches à crochet de sécurité A.B. Chance devront être vérifiées afin de s'assurer que la tige de fibre et le crochet sont bien fixés ensemble. Si la tige n'est pas bien fixée on doit retourner la perche à un atelier autorisé pour y installer un manchon de métal.

Pour vérifier l'embout du crochet, enlevez la vis qui retient la tige à la manette et retirez la tige. S'assurer que la goupille de verrouillage, dans le crochet, est bien centrée par rapport à la tige de commande et s'assurer que la tige est solidement fixée.

Ressource support à contacter: Gilles Hétu (816-7289)

Préparé par:


Gaëtan Daigneault
Chef Réseau aérien


Gérard Cyr

Chef Unité Sécurité / Prévention
Expertise & Support technique
Distribution

c.c.: Liste de diffusion

99-11-17